

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00**1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/02/2017**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire explique que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité communale tenue par le trésorier, alors que le compte administratif est celui tenu par la commune. L'objectif de ce soir est de vérifier la cohérence de ces deux documents, valider les résultats de l'année 2016 et réaliser une analyse de ces données financières permettant de travailler à l'élaboration d'un budget 2017 sincère et conforme aux enjeux de l'année.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le **budget principal primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

➤ **Déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE « PMS »

Après s'être fait présenter le **budget annexe « pôle médicosocial » et les décisions modificatives de l'exercice 2016** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

➤ **Déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion du budget annexe « pôle médicosocial » dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2016, dont le détail, distribué aux élus est annexé au présent procès-verbal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL						
	Prévisions 2016	Réalisé 2016		Prévisions 2016	Réalisé 2016	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 716 485,00 €	2 243 391,64 €		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 856 600,00 €	1 242 946,36 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 716 485,00 €	2 521 922,53 €		RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 856 600,00 €	894 440,33 €
RESULTAT EXERCICE 2016		278 530,89 €		RESULTAT EXERCICE 2016		-348 506,03 €
REPORT 2015 (002)		281 385,00 €		REPORT 2015 (001)		-307 500,00 €
RESTES A REALISER		0,00 €		RESTES A REALISER accessibilité et poste (solde positif)		251 500,00 €
RESULTAT CUMULE 2016		559 915,89 €		RESULTAT CUMULE 2016		-404 506,03 €

Il précise le détail de la réalisation de chaque chapitres et articles de la section fonctionnement, et met en avant d'une part que la section est excédentaire, d'autre part que les réalisations sont proches des prévisions. Il insiste notamment sur l'effort de réduction des charges de fonctionnement afin d'atténuer « l'effet ciseau ». L'attention des élus est appelée notamment sur le bilan financier des équipements de loisirs et sur celui du marché (inquiétant suite aux périodes de grippe aviaire). Monsieur FACCA attire également l'attention sur les fermetures de commerces et sur la morosité ambiante notamment le samedi. Monsieur LEFEBVRE précise que la situation est plus complexe. En effet certains commerçants ont réalisés des chiffres record en 2016, et d'un autre côté des commerces ont fermé. Le contexte économique ne dépend pas uniquement du contexte local. De plus, un partenariat devait être envisagé avec la CCI (contre rémunération de la commune d'environ 5000€) pour développer le commerce local, établir un diagnostic précis et définir un plan d'action pour dynamiser le commerce local, mais les commerçants ont fait savoir que cette proposition n'était pas adaptée à leurs attentes et qu'ils préféreraient avoir une politique d'animation active, en lien avec les services municipaux. Ce qui est déjà le cas actuellement.

SECTION FONCTIONNEMENT							
Chapitres Dépenses	Réalisé 2015	BP+DM 2016	Réalisé 2016	Chapitres Recettes	Réalisé 2015	BP+DM 2016	Réalisé 2016
Charges générales 011	572 905,08 €	631 800,00 €	512 114,87 €	Excédent fonctionnement reporté 002	0,00 €	281 385,00 €	0,00 €
Charges de personnel 012	988 046,09 €	1 024 400,00 €	987 967,87 €	Produits divers 13	62 034,10 €	26 000,00 €	22 502,71 €
Prélèvement FNGIR 014	60 141,00 €	61 000,00 €	60 359,00 €	Ventes et divers 70	52 621,10 €	58 300,00 €	58 192,83 €
Charges courantes 65	416 775,97 €	470 300,00 €	469 601,24 €	Impôts et taxes 73	1 096 358,27 €	1 038 000,00 €	1 079 425,29 €
Charges financières 66	105 764,09 €	99 000,00 €	89 989,19 €	Dotations 74	977 060,55 €	911 500,00 €	966 513,52 €
Charges exceptionnelles 67	0,00 €	34 000,00 €	33 365,51 €	Produits gestion courante 75	356 649,95 €	349 200,00 €	346 775,30 €
Dépenses imprévues 022	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	Produits financiers 76	37,52 €	100,00 €	23,61 €
Opérations d'ordre 042	84 287,00 €	87 330,00 €	89 993,96 €	Produits exceptionnels 77	10 200,28 €	12 000,00 €	17 025,44 €
Virement à section investissement 023	0,00 €	273 655,00 €	0,00 €	Opérations d'ordre 042	19686,18	40 000,00 €	31463,83
Total	2 227 919,23 €	2 716 485,00 €	2 243 391,64 €	Total	2 574 647,95 €	2 716 485,00 €	2 521 922,53 €

Monsieur le maire détaille les réalisations de chaque chapitre et articles de la section investissement. Certains projets ont été retardés, c'est pourquoi les réalisations sont inférieures aux prévisions. Cette section est déficitaire. Toutefois la prise en compte des restes à réaliser à hauteur de + 251 500€ permet de réduire ce déficit. Il présente aux élus la liste détaillée des achats et investissements réalisés en 2016.

SECTION INVESTISSEMENT							
Chapitres Dépenses	Réalisé 2015	BP+DM 2016	Réalisé 2016	Chapitres Recettes	Réalisé 2015	BP+DM 2016	Réalisé 2016
Déficit d'investissement reporté 001	0,00 €	307 500,00 €	0,00 €	Virement de la section fonct 021	0,00 €	273 655,00 €	0,00 €
Emprunts (capital payé) 16	474 488,06 €	236 000,00 €	227 529,90 €	Dotations 10	184 517,42 €	505 000,00 €	509 769,77 €
Etudes 20	25 665,38 €	72 500,00 €	15 975,84 €	Subventions 13	180 721,85 €	332 500,00 €	190 389,99 €
Subv équipements versées 204	0,00 €	700,00 €	0,00 €	Emprunts encaissés 16	250 530,00 €	569 715,00 €	34 039,49 €
Immobilisations corporelles 21	188 449,88 €	692 200,00 €	476 435,83 €	Produits des cessions 024	0,00 €	600,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours 23	121 335,22 €	453 000,00 €	436 993,84 €	Immobilisations en cours 23	0,00 €	33 100,00 €	15 700,00 €
Opérations d'ordre 040	0,00 €	40 000,00 €	31 463,83 €	Opérations d'ordre 040	84 287,00 €	87 330,00 €	89 993,96 €
Opérations d'ordre 041	71 630,22 €	54 700,00 €	54 547,12 €	Opérations d'ordre 041	71 630,22 €	54 700,00 €	54 547,12 €
Total	881 568,76 €	1 856 600,00 €	1 242 946,36 €	Total	771 686,49 €	1 856 600,00 €	894 440,33 €

Après avoir présenté ces chiffres et l'analyse de ces derniers, jointe au présent PV, Monsieur le maire sort de la salle, Mme DUPIRE, élue présidente de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire revient dans la salle.

5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2016, dont le détail, distribué aux élus est annexé au présent procès-verbal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE PMS						
	Prévisions 2016	Réalisé 2016		Prévisions 2016	Réalisé 2016	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 800,00 €	16 650,73 €		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	617 600,00 €	122 796,46 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 800,00 €	44 065,17 €		RECETTES D'INVESTISSEMENT	617 600,00 €	95 468,05 €
RESULTAT EXERCICE 2016		27 414,44 €		RESULTAT EXERCICE 2016		-27 328,41 €
REPORT 2015		0,00 €		REPORT 2015		0,00 €
RESULTAT CUMULE 2016		27 414,44 €		RESULTAT REPORTE 2016		-27 328,41 €

Monsieur le Maire expose le détail des prévisions et réalisations de l'année, il explique que lors de l'élaboration du budget la solution de relogement des locataires de l'aile A était la location d'Algeco, finalement l'option la moins coûteuse et la plus intéressante dans le temps retenue était la rénovation de la maison Comte. C'est pourquoi il y a une réalisation inférieure aux prévisions. De plus, en raison de l'adaptation du programme de travaux aux contraintes techniques et réglementaires ainsi que la prise en compte de besoins de chaque partenaire a conduit à retarder le début des travaux. Néanmoins ce budget reste légèrement excédentaire.

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitres Dépenses	BP+DM 2016	Réalisé 2016	Chapitres Recettes	BP+DM 2016	Réalisé 2016
Charges générales 011	46 000,00 €	9 880,96 €	Dotations 74	34 800,00 €	
Charges financières 66	7 800,00 €	6 769,77 €	Produits gestion courante 75	8 000,00 €	44 065,17 €
Dépenses imprévues 022	2 000,00 €	0,00 €	Opérations d'ordre 042	13 000,00 €	0,00 €
Total	55 800,00 €	16 650,73 €	Total	55 800,00 €	44 065,17 €
SECTION FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE + 27 414,44 €					
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitres Dépenses	BP+DM 2016	Réalisé 2016	Chapitres Recettes	BP+DM 2016	Réalisé 2016
Emprunts (capital payé) 16	61 600,00 €	60 790,08 €	Subventions 13	220 000,00 €	95 468,05 €
Constructions 23	543 000,00 €	62 006,38 €	Emprunts encaissés 16	397 600,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre 040	13 000,00 €	0,00 €			
Total	617 600,00 €	122 796,46 €	Total	617 600,00 €	95 468,05 €
SECTION INVESTISSEMENT DEFICITAIRE - 27 328,41€					
BILAN RESULTAT EXCEDENTAIRE + 86,03€					

Après avoir présenté ces chiffres et l'analyse de ces derniers, jointe au présent PV, Monsieur le maire sort de la salle, Mme DUPIRE, élue présidente de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe « PMS »

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
16	16	0	0	

Monsieur le Maire revient dans la salle.

6/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le maire précise que dans les communes de notre strate démographique, le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire. Cependant, dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, ce débat est important. Il permet de définir les axes prioritaires tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour l'année à venir. Il permet aussi de débattre, en amont du vote du budget de la politique fiscale pour l'exercice à venir. Ce temps de réflexion collectif avant le vote du budget, ouvert à tous les élus et pas seulement aux membres de la commission finances, est important et permet une réelle collégialité dans le processus d'élaboration budgétaire. Monsieur le maire précise que ce débat n'étant pas obligatoire, il ne peut donner lieu à un vote.

Monsieur le maire explique également que les chiffres présentés aujourd'hui sont provisoires et que de nombreuses données importantes sont à ce jour inconnues. C'est le cas notamment des bases fiscales permettant de calculer les recettes des taxes locales et également celui des dotations.

Il précise également que les débats seront principalement orientés sur la section investissement et sur le programme d'investissement à réaliser en 2017 les objectifs étant à la fois d'affiner les chiffres présentés et également de prioriser les actions à mener. Il sera également question de la politique envers les associations notamment à travers les subventions versées à ces dernières en 2017.

Monsieur le maire précise enfin le calendrier d'élaboration budgétaire et rappelle les dates de réunion des commissions qui ont travaillé sur le budget et remercie les élus qui y ont activement participé et notamment Monsieur LAFFONTAN, adjoint en charge des finances.

Les élus débattent autour des dépenses d'investissement envisagées en 2017. Monsieur le maire précise que certaines dépenses sont engagées et leur réalisation est donc certaine et peut éventuellement être décalée pour des questions de trésorerie. Il précise ensuite que d'autres dépenses n'ont pas encore été engagées et que le conseil municipal reste libre de les réaliser ou non ou éventuellement de prévoir leur réalisation dans un exercice ultérieur. Le document joint précise les modifications réalisées par les élus sur les propositions d'investissement. L'objectif étant de ne pas rendre la commune au-delà de son désendettement annuel (emprunt maximum de 300 000€). A ce jour les dépenses listées s'élèvent à 1 331 170€ mais engendrerait un recours à l'emprunt trop élevé (près de 700 000€).

Les élus évoquent également les subventions aux associations. Les rapporteurs des différentes commissions exposent leur travail et précisent qu'ils ont tous examinés les dossiers en essayant de contenir les dépenses liées aux subventions aux associations. L'objectif poursuivi était de maintenir le budget « associations », mais de le contenir afin de conserver une marge de manœuvre pour les éventuelles subventions exceptionnelles votées en cours d'année.

Monsieur LEFEBVRE évoque la demande exceptionnelle du SDIS auprès des communes de verser une contribution volontaire de 0.25€ par habitant (en plus de la contribution obligatoire). Monsieur LEFEBVRE fait lecture du courrier adressé par le SDIS expliquant les raisons de cette demande. Monsieur le Maire indique être favorable à cette sollicitation et indique qu'il est nécessaire de préserver ce service indispensable à la population. Monsieur LONG indique qu'il ne comprend pas que le SDIS sollicite les communes, en plus de la contribution obligatoire, la question de l'équité entre communes est également soulevée (certaines communes seront donc plus contributrices que d'autres...) Monsieur VILLATE s'étonne également de cette demande et précise que c'est aussi au SDIS de remettre en cause son propre fonctionnement pour amoindrir ses charges.

Monsieur le Maire évoque également le projet de recrutement d'un journaliste chargé de la communication communale et des sites internet et réseaux sociaux. En effet, le recours à un prestataire extérieur est également réalisé, mais le besoin étant pérenne, il est envisageable de créer un poste (avec une faible volumétrie, correspondant aux besoins de la commune). Les élus approuvent cette démarche.

Les élus débattent enfin autour de la politique fiscale et du transfert de compétences « promotion du tourisme » à la Communauté de Communes du Savès. Ce transfert va engendrer un besoin de produit fiscal accru pour l'EPCI. Ils proposent de travailler sur un budget 2017 avec une réduction de taux et donc de produit équivalant au budget annuel que la commune consacrait à la promotion touristique. L'objectif étant que le contribuable samatanais ne paye pas plus d'impôt en 2017 qu'en 2016 suite au transfert de compétences vers l'intercommunalité. L'intercommunalité exerce une compétence en lieu et place de la commune, il ne s'agit pas d'une nouvelle compétence exercée. Il n'y a donc pas de raison que le contribuable ait un niveau d'impôt plus élevé.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
16	16	0	0	

7/ INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire propose que ce point, qui a une incidence financière, soit examiné lors du vote du budget au cours de la prochaine séance du conseil municipal.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer.

8/ SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU CHEMIN DE MOUTET

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du chemin de Moutet a eu lieu. 2 candidats ont remis une offre. Les critères étaient les suivants : prix = 40% et valeur technique = 60%.

Après analyse des offres au regard de critères sus visés, les offres ont été classées.

Il est proposé au conseil municipal de retenir le candidat arrivé à la première place : SCP Jean Perez de l'Isle Jourdain.

Après avoir entendu le détail de la pondération, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre présentée par SCP Jean Perez de l'Isle Jourdain pour un montant de 4 174 € HT, qui a reçu la meilleure note après pondération des critères.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire désigné et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9/ SIGNATURE DU MARCHE D'ASSISTANCE JURIDIQUE EN DROIT PUBLIC

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la consultation pour la mission d'assistance et conseil juridique en droit public a eu lieu. L'objectif est de nous permettre d'avoir une assistance juridique en amont des contentieux en matière de droit public général mais également de droit de l'urbanisme. Cette mission est essentielle cette année en raison de la procédure de révision du PLU qui a été initiée l'an dernier et qui en est à sa phase réglementaire. 4 candidats ont remis une offre. Les critères étaient les suivants : prix =40% et compétences et expérience =60%.

Après analyse des offres au regard de critères sus visés, les offres ont été classées. Il est proposé au conseil municipal de retenir le candidat arrivé à la première place : Cabinet BOUYSSOU (Toulouse).

Après avoir entendu le détail de la pondération, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre présentée par le cabinet BOUYSSOU de Toulouse pour un montant de 12 000 € TTC, qui a reçu la meilleure note après pondération des critères.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire désigné et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Planning des permanences pour les élections

Le planning des permanences pour les 4 scrutins circule dans la salle pour être complété.

-Monsieur LAFFONTAN propose aux conseillers présents de choisir la **couleur des plaques** qui seront confectionnées pour l'adressage. En effet la commune est en train de dénommer chaque rue et numéroter chaque maison, afin de faciliter l'acheminement des secours et du courrier. Un groupement de commande sera réalisé avec les communes membres de la communauté de communes, et sera porté juridiquement par cette dernière. Après avoir examiné les différents modèles, les élus décident que les plaques seront de couleur crème et lettres lie de vin.

La séance est levée à 1h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du 15 mars 2017

1. Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget principal
2. Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget annexe
3. Vote du compte administratif 2016 du budget principal
4. Vote du compte administratif 2016 du budget annexe
5. Signature du marché de maîtrise d'œuvre du chemin de Moutet
6. Signature du marché d'assistance juridique en droit public

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	D. VILLEMUR	A. BENEDET	JL BONNEIL Absent
J. CHAMBERS	C. DAIGNAN	F. DARNAUD	A. DUVAL
J. FACCA	C. GINTRAND - BOUSQUET Absente	N. GIMENEZ Pouvoir donné à Mme BENEDET	M. JANEL Absente
P. LONG	V. MASSIOT	D. VILLATE	